

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE

Séance du 23 mars 2016

Monsieur Guy TEISSIER Président du Conseil de Territoire , a ouvert la séance à laquelle ont été présents 163 membres.

Etaients présents Mesdames et Messieurs :

Helene ABERT ; Christian AMIRATY ; René AMODRU ; Michel AZOULAI ; René BACCINO ; Mireille BALOCCO ; Loïc BARAT ; Marie-Josée BATTISTA ; Jean-Pierre BAUMANN ; Yves BEAUVAL ; Mireille BENEDETTI ; Sabine BERNASCONI ; Jean-Pierre BERTRAND ; Solange BIAGGI ; Roland BLUM ; Jean Louis BONAN ; Patrick BORE ; Nicole BOUILLOT ; Valérie BOYER ; Laure-Agnès CARADEC ; Marie-Arlette CARLOTTI ; Eugène CASELLI ; Michel CATANEO ; Roland CAZZOLA ; Sophie CELTON ; Catherine CHAZEAU ; Gérard CHENOZ ; Alain CHOPIN ; Frédéric COLLART ; Laurent COMAS ; Monique CORDIER ; Vincent COULOMB ; Sandrine D'ANGIO ; Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES ; Michel DARY ; Monique DAUBET-GRUNDLER ; Anne DAURES ; Christophe DE PIETRO ; Dominique DELOURS ; Nouriat DJAMBAE ; Nadia DJERROUD BOULAINSEUR ; Pierre DJIANE ; Frédéric DOURNAYAN ; Emilie DOURNAYAN ; Marie-France DROPY OURET ; Sandra DUGUET ; Michèle EMERY ; Yann FARINA ; Nathalie FEDI ; Céline FILIPPI ; Richard FINDYKIAN ; Dominique FLEURY VLASTO ; Josiane FOINKINOS ; Arlette FRUCTUS ; Josette FURACE ; Jean-Claude GAUDIN ; Samia GHALI ; Karim GHENDOUF ; Patrick GHIGONETTO ; Roland GIBERTI ; Bruno GILLES ; Jean-Pierre GIORGI ; André GLINKA-HECQUET ; Martine GOELZER ; Georges GOMEZ ; Vincent GOMEZ ; José GONZALEZ ; Régine GOURDIN ; Marcel GRELY ; Annie GRIGORIAN ; Andrée GROS ; Albert GUIGUI ; Louisa HAMMOUCHE ; Daniel HERMANN ; Georges HOVSEPIAN ; Michel ILLAC ; Noro ISSAN-HAMADY ; Christian JAILLE ; Paule JOUVE ; Fabrice JULLIEN-FIORI ; Nathalie LAINÉ ; Dany LAMY ; Albert LAPEYRE ; Laurent LAVIE ; Gisèle LELOUIS ; Annie LEVY-MOZZICONACCI ; Marc LOPEZ ; Marie-Louise LOTA ; Laurence LUCCIONI ; Antoine MAGGIO ; Patrick MAGRO ; Bernard MARANDAT ; Hélène MARCHETTI ; Stéphane MARI ; Jeanne MARTI ; Bernard MARTY ; Janine MARY ; Christophe MASSE ; Florence MASSE ; Martine MATTEI ; Guy MATTEONI ; Marcel MAUNIER ; Georges MAURY ; Catherine MEMOLI PILA ; Patrick MENNUCCI ; Xavier MERY ; Danielle MILON ; André MOLINO ; Claudette MOMPRIVÉ ; Virginie MONNET-CORTI ; Jean MONTAGNAC ; Yves MORAINÉ ; Roland MOUREN ; Marie MUSTACHIA ; Mireille NADDOUR BALETTI ; Lisette NARDUCCI ; Jérôme ORGEAS ; Patrick PADOVANI ; Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC ; Grégory PANAGOUDIS ; Patrick PAPPALARDO ; Didier PARAKIAN ; Christyane PAUL ; Christian PELLICANI ; Elisabeth PHILIPPE ; Claude PICCIRILLO ; Nathalie PIGAMO ; Marc POGGIALE ; Gérard POLIZZI ; Guy PONTOUS ; Roland POVINELLI ; Véronique PRADEL ; Marlène PREVOST ; Muriel PRISCO ; Marine PUSTORINO-DURAND ; Stéphane RAVIER ; Julien RAVIER ; Martine RENAUD ; Maryvonne RIBIERE ; Marie-Laure ROCCA-SERRA ; Carine ROGER ; Georges ROSSO ; Lionel ROYER-PERREAUT ; Roger RUZÉ ; Sandra SALOUM-DALBIN ; Eric SCOTTO ; Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO ; Emmanuelle SINOPOLI ; Nathalie SUCCAMIELE ; Guy TEISSIER ; Dominique TIAN ; Jean-Louis TIXIER ; Maxime TOMMASINI ; Jocelyne TRANI ; Lionel VALERI ; Claude VALLETTE ; Martine VASSAL ; Josette VENTRE ; Patrick VILORIA ; Brigitte VIRZI ; Didier ZANINI ; Kheira ZENAFI ;

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Richard MIRON représenté par Pierre DJIANE - Jean-Claude DELAGE représenté par Daniel HERMANN - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Jean ROATTA représenté par Dominique TIAN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Robert ASSANTE représenté par Jean-Claude GAUDIN - Colette BABOUCHEAN représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Jacques BESNAÏNOU représenté par Loïc BARAT - Bernard JACQUIER représenté par Martine VASSAL - Frédérick BOUSQUET représenté par Yves MORAINÉ.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

- Karim ZERIBI

Monsieur le Président a proposé au Conseil du Territoire d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HN 003-003/16/CT

■ Adoption du système de vote électronique pour les opérations électorales et le vote des rapports présentés en Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet aux membres du Conseil de Territoire le rapport suivant :

Il est proposé, pour un déroulement optimal des débats, d'adopter pour les opérations électorales et votes des rapports présentés à l'ordre du jour du conseil de territoire, le vote électronique.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, dans sa délibération n° 2010-371 du 21 octobre 2010 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique, souligne que : « le recours à de tels systèmes doit s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales : le secret du scrutin sauf pour les scrutins publics, le caractère personnel, libre et anonyme du vote, la sincérité des opérations électorales, la surveillance effective du vote et le contrôle a posteriori par le juge de l'élection. Ces systèmes de vote électronique doivent également respecter les prescriptions des textes constitutionnels, législatifs et réglementaires en vigueur. »

En conséquence, il est proposé que le Conseil de Territoire adopte le principe du vote électronique, pour les scrutins publics et secrets, lors des séances du Conseil en se dotant d'un outil qui satisfait aux exigences de la CNIL.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil du Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L. 5218-6 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est décidée l'adoption du système de vote électronique pour les opérations électorales et le vote des rapports présentés en Conseil de Territoire.

Article 2 :

Les dispositifs techniques de vote électronique qui seront utilisés respectent les normes de certification exigées par les textes en vigueur.

Article 3 :

Cette délibération entrera en vigueur dès qu'elle aura acquis son caractère exécutoire.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire

Guy TEISSIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Teissier', with a long horizontal stroke extending to the right.